



La Tribune de Veigné pour tous

UN AUTRE REGARD

Août 2016

Tribune spéciale «Alice»

ALICE est une fillette, tout juste sortie de la maternelle des Gués à Veigné et qui pensait innocemment poursuivre sa scolarité avec ses amis de toujours dans l'école élémentaire juxtant la maternelle aux Gués.

Mais ALICE possède aux yeux de notre Maire un tort énorme : sa famille habite Esvres. On ne peut que s'étonner que cela pose un problème aujourd'hui puisque cela était déjà le cas lors de l'entrée d'Alice en maternelle mais également lors de la scolarité de ses frères et sœurs aînés.

Monsieur notre Maire a donc scandaleusement profité du changement d'école d'ALICE (de la maternelle à l'élémentaire) pour, comme les textes le lui permettent, refuser la demande de dérogation de ses parents.

Alors bien sûr, la loi l'y autorise, mais à côté de la loi, il y a « la vraie vie » et le législateur a aussi prévu, pour tenir compte de cela, d'un possible régime dérogatoire laissé (hélas) à l'initiative des Maires.

La mairie d'Esvres, pas très claire sur cette affaire, invoque la mutualisation des moyens et demande qu'une convention de réciprocité jusqu'à 4 enfants soit signée entre les deux communes mais elle se heurte à un refus du maire de Veigné. A ce propos, le « mot du Maire » d'octobre 2015, disponible sur le site de la commune, est édifiant : **« La vie est dure mais il ne faut pas penser qu'à soi. C'est ainsi que communes et intercommunalités doivent se serrer les coudes ! »**. Peut être, monsieur MICHAUD, serait il temps de mettre discours et actes en adéquation !

Dans la réponse écrite faite aux parents d'ALICE par la mairie de Veigné, c'est pourtant l'argument « économique » qui l'emporte et l'adjointe s'indigne : « Comment serait-il concevable de laisser à la charge des Vindiniens la scolarité des enfants d'Esvres ? »

Le coût annuel des frais de scolarité d'ALICE (autour de 500€ par an) représente environ 0,02% du montant produits par les impôts locaux sur Veigné et si on devait le répercuter, cela demanderait approximativement un « effort » de 6 centimes d'euros par foyer fiscal. Mais c'est en fait inutile, car mécaniquement, les impôts « rapportent » près de 50.000 €uros supplémentaires chaque année.

De quoi financer la scolarité d'un grand nombre «d'ALICE». Beaucoup plus en tout cas que nos écoles seraient en capacité d'en accueillir !

Mais comment Monsieur MICHAUD mais aussi vous madame LAJOUX pouvez vous être à ce point dénués d'humanité et avancer de tels arguments, à moins qu'autre chose ne motive votre décision? Dans ce cas, exprimez le clairement... Au final, Il faut dans cette triste affaire que le bon sens, l'humanité et la simple intelligence l'emporte. Pour qu'ALICE, comme ses frères et soeurs avant elle, puisse poursuivre son cursus scolaire à Veigné et pour qu'à la simple évocation de la prochaine rentrée, elle n'est plus les larmes qui lui montent aux yeux.

Aussi, nous souhaitons vous dire, monsieur MICHAUD, qu'un revirement de votre part ne serait en aucun cas un renoncement mais la prise en compte intelligente du souhait d'une petite fille qui ne veut que continuer sa scolarité avec ses amis de toujours. C'est d'ailleurs ce que ses amis souhaitent aussi. Mettez en accord vos paroles et vos actes, portez haut et fort notre devise nationale en mettant en avant la **Fraternité** dont nous devrions tous faire preuve.

Vindiniennes et vindiniens, nous vous savons nombreux à nous soutenir dans cette action et pour le concrétiser, nous vous convions à vous joindre à nous pour l'exprimer. Venez nombreux, très nombreux au rassemblement organisé à cet effet :

Avec Veigné pour Tous

Avec Vous Tous

LE 27 août à 11H00

Place du Maréchal LECLERC à Veigné

TOUS POUR ALICE

